

**PROCES VERBAL**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE - VICHEREY**

**SEANCE DU : 31 MARS 2015****Nombre de conseillers en exercice : 58****Nombre de conseillers votants présents : 48****Dont nombre de suppléants présents avant le droit de vote : 1***Monsieur Gérard BARTHEL a un pouvoir de vote en l'absence du titulaire, Monsieur Jean-François DEZAVELLE***Nombre de procurations : 4** - Monsieur Pascal KACI donne procuration à Madame Céline FOLLEY-Monsieur Dominique HENRY donne procuration à Monsieur Frédéric RAYBOIS-Monsieur Claude DELOFFRE donne procuration à Monsieur Xavier FLAMENT-Monsieur Claude GOSSOT donne procuration à Madame Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH**Nombre de conseillers votants : 52**

Nombre de Conseillers excusés : 8

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé :

**Secrétaire de séance : Monsieur Maurice SIMONIN**

Date de convocation : 23 mars 2015

Date d'affichage : 08 avril 2015

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote présents	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
ABONCOURT	<b>Joël BAUDY</b>	X						
	<i>Jean-Pierre OLRV</i>							
ALLAIN	<b>Daniel PRIME</b>	X						
	<b>Rolland MILLERY</b>	X						
ALLAMPS	<b>Jean-François BALTARD</b>				X			
	<b>Jean-Marie CHARON</b>	X						
AROFFE	<b>Philippe DURANTON</b>	X						
	<i>Alexandre GERARD</i>				X			
BAGNEUX	<b>Germain GRANDJEAN,</b>	X						
	<i>Bruno COURTOIS</i>			X				
BARISEY AU PLAIN	<b>Jean-Marie GERONDI</b>					X		
	<b>Stéphane NION</b>	X						
BARISEY LA COTE	<b>Christophe PASCAL</b>	X						
	<i>Michel BECK</i>							
BATTIGNY	<b>Denis THOMASSIN</b>	X						
	<i>Jean COLIN</i>			X				
BEUVEZIN	<b>Hervé MANGENOT</b>					X		
	<i>Jean-Paul NOUE</i>							
BLENOD LES TOUL	<b>Jean-Louis OLAIZOLA</b>	X						
	<b>Martine MICHEL</b>	X						

	<b>Maurice SIMONIN</b>	X					
	<b>Laurence SAINTOT</b>	X					
BULLIGNY	<b>Alain GRIS</b>	X					
	<b>Bertrand DELIGNY</b>	X					
COLOMBEY LES BELLES	<b>Adolphe REGOLI</b>	X					
	<b>Annie FLORENTIN</b>				X		
	<b>Margot MOREL</b>	X					
	<b>Michel HENRION</b>	X					
	<b>Nathalie CROSNIER</b>	X					
COURCELLES	<b>Bernard SAUCY</b>	X					
	<i>Mickaël MATHIEU</i>			X			
CREPEY	<b>Andrée ROUYER</b>	X					
	<b>Daniel THOMASSIN</b>	X					
CREZILLES	<b>Patrick AUBRY</b>	X					
	<i>Daniel KAISER</i>			X			
DOLCOURT	<b>Jean MARCHAND</b>	X					
	<i>Bruno LARDIN</i>						
FAVIERES	<b>Christophe BLANZIN</b>	X					
	<b>Jean-Pierre ARFEUIL</b>	X					
FECOCOURT	<b>David BRUGMANN</b>				X		
	<i>Patrick THOMAS</i>						
GELAUCOURT	<b>Michel CAPDEVIELLE</b>				X		
	<i>Lionel GONZALES</i>						
GEMONVILLE	<b>Alain GODARD,</b>	X					
	<i>Monique CHAROTTE</i>						
GERMINY	<b>Christian HUIN</b>	X					
	<b>Patrick DETHORET</b>						
GIBEAUMEIX	<b>Denis KIEFFER</b>	X					
	<i>Catherine COLIN</i>			X			
GRIMONVILLER	<b>Alexis BOUROT</b>	X					
	<i>Régis BARBIER</i>						
MONT L'ETROIT	<b>Jean-Jacques TAVERNIER</b>	X					
	<i>Michel ROUSSEL</i>						
MONT LE VIGNOBLE	<b>Jean-Pierre CALLAIS</b>	X					
	<b>Michel JEANDEL</b>	X					
MOUROT	<b>Guy CHAMPOUGNY</b>	X					
	<i>Bruno MULLER</i>						
OCHEY	<b>Philippe PARMENTIER</b>	X					
	<b>Daniel VATTANT</b>	X					

PULNEY	<b>Jean-François DEZAVELLE</b>				X		
	<i>Gérard BARTHEL</i>	X					
SAULXÉROFTE	<b>Céline BOUVOT</b>	X					
	<i>Serge JACOB</i>						
SAULXURES LES VANNES	<b>Pascal KACI</b>				X		
	Céline FOLLEY	X	X				
SELAINCOURT	<b>Francis VAILLANCE</b>	X					
	<i>Nathalie BESNOIST</i>						
THUILLEY AUX GROSEILLES	<b>Dominique HENRY</b>				X		
	<b>Frédéric RAYBOIS</b>	X	X				
TRAMONT EMY	<b>Philippe DIDELOT</b>	X					
	<i>Catherine BARRAT</i>			X			
TRAMONT LASSUS	<b>Roland HUEL</b>	X					
	<i>Philippe VERMION</i>						
TRAMONT ST ANDRE	<b>Xavier FLAMENT</b>	X	X				
	<i>Mathieu WECKBRODT</i>						
URUFFE	<b>José FAYS</b>	X					
	<b>Elisabeth DELCROIX ZAREMBA</b>	X					
VANDELEVILLE	<b>Claude DELOFFRE</b>				X		
	<i>Jean-Claude CACAS</i>						
VANNES LE CHATEL	<b>Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH</b>	X	X				
	<b>Claude GOSSOT</b>				X		
VICHÉREY	<b>Christian FRANCE</b>	X					
	<i>Marie-Aline BONNAVENTURE</i>			X			

Étaient également présents : Madame Agnès MARCHAND- -Madame Peggy WOLSKI (Trésorière de Colombey les Belles) – Conseiller municipal de Vicherey- Xavier Loppinet- Pascaline Gouéry- Céline Collette- Est Républicain

#### Ordre du jour

- 1 - Validation du PV du conseil communautaire du 25 février 2015 à Thuilley aux Groseilles
- 2 - Budget primitif 2015
  - 2.1 – CC 2015-0685 - Vote des taux d'imposition 2015 (Taxe d'habitation, taxe foncière, foncier non bâti,)
  - 2.2 – CC 2015-0686- vote du taux de cotisation foncière des entreprises 2015
  - 2.3– CC 2015-0687 - Vote de la TEOM 2015 (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)
  - 2.4 – CC 2015-0688-Vote du budget primitif 2015 -
- 3 – CC 2015-0689 - Appel à la candidature du programme LEADER à l'échelle de Terres de Lorraine -
- 4 - CC 2015-0690 - Motion concernant le plan d'exposition au bruit de la base aérienne 133 Nancy – OCHEY
- 5 – Informations : présentation du budget du service déchets ménagers

### 1 – VALIDATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2015 A THUILLEY AUX GROSEILLES

Le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire a été voté à l'unanimité

### 2 – BUDGET

#### 2.1 – CC 2015-0685 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015 (TAXE D'HABITATION, TAXE FONCIERE, FONCIER NON BATI)

Le Président fait le rappel du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 25 février 2015 à THUILLEY AUX GROSEILLES et demande à la 1<sup>er</sup> vice-présidente de présenter le budget de la collectivité. Avant de procéder au vote du

budget primitif 2015, Mme HAMEAU KINDERSTUTH présente le calcul prévisionnel des impôts locaux, établi conformément au vote du bureau communautaire du 18 mars 2015. Les propositions financières ont été validées par les services fiscaux.

Les taux sont présentés comme suit :

<b>FISCALITE ADDITIONNELLE</b>	<u>Taux</u>
Taxe d'habitation (TH)	12.03 %
Foncier bâti (TFB)	1.82 %
Foncier non bâti (TFNB)	5.12 %

*Le vote à bulletin secret est demandé par les élus conformément à l'art L2121-20 du CGCT*

Le Président procède au vote à bulletin secret, 2 assesseurs sont volontaires pour le dépouillement, Monsieur Aubry et Monsieur Blanzin

Nombre de votants = 52

Résultat du vote :

Oui= 35

Non = 17

Après analyse du vote, les taux tels que présentés par la vice-présidente sont adoptés à la majorité.

Après en avoir délibéré, et après le passage au vote, les membres du Conseil Communautaire,

**FIXENT** les taux comme indiqué ci-dessous pour l'exercice 2015, soit TH à 12.03 %, TF à 1.82 % et TFNB à 5.12 %

**2.2 – CC 2015-0686- VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES 2015** Le Président fait le rappel du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 25 février 2015 à Thuilley aux Groseilles et demande à la 1<sup>er</sup> vice-présidente de présenter le budget de la collectivité. Avant de procéder au vote du budget primitif 2015, Mme Hameau Kinderstuth présente le calcul prévisionnel de la CFE, établi conformément au vote du bureau communautaire du 18 mars 2015. Les propositions financières ont été validées par les services fiscaux.

Le taux CFE est fixé par les élus du Conseil Communautaire, il est proposé de fixer le taux de CFE pour 2015 à 23.84% .

Le taux se décompose comme suit : 23.76 % + 0.080 % de réserve capitalisée en 2012 et 2013 soit un taux de 23.84%, il restera 0.160 % de réserve capitalisée utilisable en 2016

Après le passage au vote, et après en avoir délibéré, les élus du conseil communautaire,

*Le vote à bulletin secret est demandé par les élus conformément à l'art L2121-20 du CGCT*

Le Président procède au vote à bulletin secret, 2 assesseurs sont volontaires pour le dépouillement, Monsieur Aubry et Monsieur Blanzin

Nombre de votants = 52

Résultat du vote :

Oui= 39

Non = 13

Après le passage au vote, et après en avoir délibéré, les élus du conseil communautaire,

**FIXENT** le taux de CFE à 23.84% pour 2015 avec utilisation d'une fraction de taux en réserve de 0.080 %. En 2016, il restera en réserve une fraction de taux de 0.160 %"

**AUTORISENT** le Président à signer tous les documents afférents à la présente décision

**2.3 – CC 2015-0687 - VOTE DU TAUX TAXE ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2015 (TEOM)**

Le Président fait le rappel du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 25 février 2015 à THUILLEY AUX GROSEILLES et demande à la 1<sup>er</sup> vice-présidente de présenter le budget de la collectivité. Avant de procéder au vote du budget primitif 2015, Mme HAMEAU KINDERSTUTH présente le calcul prévisionnel de la TEOM, établi conformément au vote du bureau communautaire du 18 mars 2015. Les propositions financières ont été validées par les services fiscaux.

Le Vice-Président en charge des déchets ménagers présente le budget détaillé des déchets ménagers 2015. La SPL COVALOM a validé son budget prévisionnel devant les membres du conseil d'administration en date du 02 mars 2015.

Il convient de présenter un budget prévisionnel pour la communauté de communes, en précisant que la SPL COVALOM réalise les prestations de collecte et traitement des OMR, la gestion des déchetteries. La TEOM reste prélevée par la communauté de communes. Par ailleurs, les recettes liées à la vente des produits sont recouvrées par la SPL, en revanche, les participations et subventions des éco organismes sont recouvrées par la communauté de communes.

Il est proposé de maintenir le TEOM à 13.08 % conformément au débat d'orientation budgétaire du le 25 février 2015 à THUILLEY AUX GROSEILLES

*Le vote à bulletin secret est demandé par les élus conformément à l'art L2121-20 du CGCT*

Le Président procède au vote à bulletin secret, 2 assesseurs sont volontaires pour le dépouillement, Monsieur Aubry et Monsieur BLANZIN

Nombre de votants = 52

Résultat du vote :

Oui= 49

Non = 3

La majorité adopte le maintien de la TEOM à 13.08 % pour l'exercice 2015

Après le passage au vote en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire,

**FIXENT** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2015 à **13.08 %**

Inscription budgétaire au compte 7331.

**AUTORISENT** le Président à signer tous les documents afférents à la présente décision

#### **2.4 – CC 2015-0688- VOTE DU BUDGET 2015**

Le Président présente le projet de **budget primitif 2015** selon les principes retenus lors du débat d'orientation budgétaire présenté le 25 Février 2015 à THUILLEY AUX GROSEILLES, la vice-présidente Mme HAMEAU KINDERSTUTH détaille la présentation et la lecture par chapitre budgétaire et par opérations d'investissement. Elle rappelle le montant des RAR votés lors du Compte administratif 2014 voté lors du conseil communautaire du 25 février 2015

##### **SECTION FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 6 099 549.48€

Recettes : 6 099 549.48 €

##### **SECTION INVESTISSEMENT**

Dépenses : 3 311 953.29 €

Recettes : 3 311 953.29 €

**TOTAL DU BUDGET 2015 : 9 411 502.77€**

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	6 099 549.48		6 099 549.48
<b>INVESTISSEMENT</b>	3 311 953.29		3 311 953.29
<b>TOTAL</b>	<b>9 411 502.77</b>		<b>9 411 502.77</b>

A l'appui des documents budgétaires, les élus disposent d'une présentation des documents complémentaires :

- Le tableau des effectifs 2015 pour la partie fonctionnement
- Le tableau des amortissements comptables 2015 (biens et subventions)
- La liste des associations bénéficiaires de subventions
- La liste des emprunts
- Le tableau de répartition entre communes de l'attribution de compensation pour 2015 (c/7321 et c/ 739 21)

*Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par les élus conformément à l'art L2121-20 du CGCT*

##### **Résultat du vote :**

Nombre de votants : 52

OUI = 44 voix NON = 2 voix Abstentions : 6 voix

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**APPROUVENT** le budget primitif 2015 tel que présenté par le Président

**APPROUVENT** le tableau des effectifs 2015 tel que joint en annexe.

**APPROUVENT** le tableau de répartition entre communes de l'attribution de compensation pour 2015 (c/7321 et c/ 739 21) tel que joint en annexe.

**APPROUVENT** le tableau de répartition entre communes de la dotation de solidarité 2015(c 739113) tel que joint en annexe.

**APPROUVENT** La liste des associations bénéficiaires de subventions sur l'exercice 2015 tel que joint en annexe.

**AUTORISENT** le Président à signer tous documents découlant de la présente.

#### **3 – CC 2015-0689 - APPEL A CANDIDATURE DU PROGRAMME LEADER A L'ECHELLE DU PAYS TERRES DE LORRAINE**

LEADER est un programme de développement rural du FEADER conduit à l'échelle d'un territoire rural organisé sous la forme d'un pays ou d'un parc naturel régional. Il vise à soutenir des projets de développement autour d'un fil conducteur afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois. Il s'appuie sur un groupe d'action locale (GAL) qui réunit des acteurs publics et privés qui décident eux-mêmes des actions à conduire au regard de la stratégie du territoire.

Le Pays Terres de Lorraine a porté un 1<sup>er</sup> programme LEADER sur la période 2008/2014 en orientant sa stratégie sur le soutien au développement et à la création de petites activités économiques durables en essayant de tirer parti de sa position géographique stratégique alliant ville et campagne.

Ce programme a disposé d'une enveloppe financière de 1,493 M° € affectés à 140 projets publics et privés de développement rural (diversification agricole et commercialisation en circuits courts, infrastructures et promotion touristiques, entreprises innovantes dans le développement durable, ...). Les projets soutenus représentent un montant total de dépenses de 5,4 M° € (dépenses d'investissement pour l'essentiel).

Vu la création de l'Association de Promotion des territoires du sud-ouest Meurthe et Mosellan le 14 décembre 2004,

Vu l'arrêté du SGAR en date du 17 juin 2005, portant reconnaissance du périmètre du pays des territoires du sud-ouest Meurthe et mosellan modifié le 5 décembre 2006 arrêtant le nouveau périmètre du Pays dénommé depuis « Terres de Lorraine »,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de COLOMBEY et du Sud Toulinois au Pays Terres de Lorraine,

Vu les fonds européens mobilisés au cours de la programmation 2007/2013,

Vu l'appel à projet pour la période Leader 2014-2020 lancé par la Région Lorraine le 19 décembre 2014,

Vu la décision de poser une candidature Leader du Pays Terres de Lorraine pour la période 2014-2020 actée en assemblée générale du pays le 2 juillet 2014,

Vu l'orientation générale attendue par la Région Lorraine autour du développement économique,

Vu l'orientation du nouveau projet de territoire du Pays Terres de Lorraine,

Après en avoir délibéré, les élus du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toullois, à l'unanimité

**APPROUVENT** le principe d'une candidature par le pays Terres de Lorraine

**SOUHAITENT** que le périmètre de la Communauté de Communes soit intégré dans le périmètre de cette candidature,

**ACCEPTENT** d'être membre du futur Groupe d'Action Local du Pays Terres de Lorraine,

**SOUHAITENT** être représenté dans le futur comité de programmation du GAL du Pays Terres de Lorraine,

**AUTORISENT** le Président à signer tous documents découlant de la présente décision

#### **4 - CC 2015-0690 - MOTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR UN DEVELOPPEMENT CONCERTÉ DE LA BASE AÉRIENNE 133 NANCY-OCHEY ET DE NOTRE TERRITOIRE**

Le Président demande au vice-président, Monsieur Denis Kieffer, en charge de l'aménagement du territoire de lire le document mention, jointe au dossier de séance,

« Depuis l'arrivée du premier avion sur le plateau d'OCHEY en septembre 1915, les Elus et les habitants du territoire entretiennent des relations étroites et cordiales avec le personnel militaire et civil de la Base Aérienne 133 de Nancy-OCHEY.

Depuis un siècle la population et l'armée partagent ce territoire dans le respect mutuel de chacun, avec des échanges réguliers et des liens forts, que ce soit lors de moments festifs (meeting aérien, ...) mais également lors d'événements tragiques comme celui que nous avons vécu le 26 janvier 2015 lors du crash en Espagne.

Un Plan d'Exposition au Bruit concernant la Base Aérienne 133 de NANCY-OCHEY a été réalisé en 1976. Il a permis d'articuler et de coordonner la vie et le développement du territoire avec les activités et les missions dévolues à l'entité militaire.

Lors de la parution du Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale publié en 2013, qui concernait les opérations de restructuration, de mutualisation, de fermeture d'implantations militaires, les élus du territoire se sont mobilisés pour soutenir et pérenniser la Base Aérienne 133 de NANCY-OCHEY qui est implantée au cœur du Pays Terre de Lorraine (5 communautés de communes et 156 communes).

Le 23 janvier 2015, M. le Sous-Préfet de Toul a indiqué aux maires D'OCHEY, MOUTROT, CREZILLES et Allain que la révision du PEB (Plan d'Exposition au Bruit) de la BA 133 NANCY-OCHEY était amorcée. Le PEB serait révisé par les services de l'Etat en appliquant la réglementation de 2002. Cette révision concernerait plusieurs communes situées en zone A, B, C ou D avec des contraintes drastiques qui en découleraient pour notre territoire et, notamment, certaines zones urbaines ou à urbaniser qui deviendraient entièrement inconstructibles.

Alors qu'aujourd'hui les relations Nation/Armée sont excellentes dans notre secteur, les Elus sont surpris et désapprouvent totalement l'action coordonnée des Services des Ministères de l'Intérieur et de la Défense, qui imposent brutalement et unilatéralement une révision du Plan d'Exposition au Bruit de la BA 133 NANCY-OCHEY sans aucune concertation. Les Elus déplorent ces nouvelles contraintes dramatiques pour l'avenir des communes et constatent que le projet de PEB établi par les Services de l'Etat génère auprès des populations de l'incompréhension, de l'inquiétude, du désarroi, de la révolte, ...

#### **Les Elus de la communauté de communes du Pays de COLOMBEY et du Sud Toullois :**

**RAPPELLENT** l'importance économique de la Base Aérienne 133 de NANCY-OCHEY pour notre territoire, mais précisent que le fonctionnement de cette entité militaire ne peut pas se concevoir sans le respect de la vie des collectivités riveraines. Un équilibre indispensable entre le bien vivre de la population implantée à proximité du site militaire et l'activité nécessaire de la BA 133 doit être impérativement recherché.

**DEPLORENT** le manque de concertation et la brutalité des services de l'Etat envers le territoire.

**REGRETTENT** que les avantages et les inconvénients d'engager une révision du PEB très contraignante pour la population ne soient pas analysés en amont de la procédure.

**RECLAMENT** l'abandon de l'avant-projet de révision du PEB proposé et basé sur un dossier de 2011 qui ne prend pas en compte les dispositions du Décret n° 2012-1470 du 26 décembre 2012 concernant des aérodromes militaires.

**SOUHAITENT** que si une révision du PEB de la BA 133 NANCY-OCHEY est engagée, cette révision soit élaborée sur un consensus permettant de respecter

- la réglementation,
- la continuité des activités et des missions de la BA 133,
- les habitants du territoire et leur patrimoine.

**SOLLICITENT** de la part de l'Etat-major de l'Armée de l'Air une écoute attentive et une analyse approfondie des critères utilisés pour la modélisation du PEB de NANCY-OCHEY. L'élaboration d'un PEB est basée sur un ensemble de données et de critères dont certains sont estimatifs, d'autres quantifiables et fixes, et les derniers modulables. Un travail de fond, modulant les hypothèses, permettrait d'arriver à un consensus respectant la réglementation et les différentes parties.

**PRECISENT** qu'une réelle concertation à toutes les étapes de la procédure doit impérativement être mise en place avec les élus et demandent la constitution d'un groupe de travail qui propose un avant-projet de PEB argumenté et partagé par le territoire.

**PROPOSENT** que des réunions d'information et de présentation d'avant-projets de PEB soient organisées en présence des maires des communes concernées avant de lancer l'enquête publique.

**DEMANDENT**, que soient étudiés et construits tous types de protections (type merlon et/ou mur anti bruit) visant à réduire le bruit dans l'environnement afin de limiter au maximum les contraintes imposées à notre territoire, notamment le bruit au sol : points fixes pleine puissance, banc d'essai réacteur, ...

**DEMANDENT**, comme cela se fait sur d'autres aérodromes, la mise en place d'une « Commission Bruit » qui serait une instance de concertation chargée d'émettre des avis et un rapport annuel sur le bruit de l'aérodrome de la BA 133. Elle pourrait regrouper des élus des communes concernées par le PEB, des représentants des riverains, des représentants de l'armée de l'air, des représentants des différents services de l'Etat ...

**PROPOSENT** de rédiger une charte qualité de l'environnement, qui devra concrétiser la volonté des différentes parties d'inscrire, par le dialogue, la transparence et des engagements concrets, l'activité aéronautique dans son environnement, en préservant la qualité de vie des riverains de l'aérodromes et en tenant compte des besoins de l'armée de l'air.

**DEMANDENT** l'attribution d'une aide financière pour l'insonorisation des logements et des bâtiments publics situés en zone de bruit.

Le Vice-président demande un vote sur cette motion

Nombre de votants = 50 (2 voix souhaitent de pas participer au vote)

Abstentions= 10

Contre=1

La motion est adoptée avec 39 voix

## 5 – INFORMATIONS

5.1 - Présentation des documents budgétaires : CF annexe

5.2 - Présentations du budget du service déchets ménagers de la COVALOM : CF annexe

### *Ordre des délibérations de la séance*

2.1 – CC 2015-0685 - *Vote des taux d'imposition 2015 (Taxe d'habitation, taxe foncière, foncier non bâti,)*

2.2 – CC 2015-0686 - *Vote du taux de cotisation foncière des entreprises 2015*

2.3 – CC 2015-0687 - *Vote de la TEOM 2015 (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)*

2.4 – CC 2015-0688 - *Vote du budget primitif 2015 -*

3 – CC 2015-0689 - *Appel à la candidature du programme LEADER à l'échelle de Terres de Lorraine -*

4 - CC 2015-0690 - *Motion concernant le plan d'exposition au bruit de la base aérienne 133 NANCY - OCHEY*

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Philippe PARMENTIER



